



RÉPONSES AUX RISQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR SUIVI ET ÉVALUATION EXTERNE DU PROJET R2D2

Avril 2022

Table des matières

<u>SIGLES ET ABBRÉVIATIONS</u>	2
<u>1- INTRODUCTION/MISE EN CONTEXTE</u>	3
<u>2- OBJET DE L'ÉVALUATION</u>	4
<u>3- PORTÉE ET OBJECTIF DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION</u>	5
<u>4- RÉSULTATS ATTENDUS</u>	9
<u>5- PILOTAGE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION</u>	10
<u>6- LES LIVRABLES</u>	10
<u>7- MÉTHODOLOGIE À TITRE INDICATIF</u>	11
<u>8- STRUCTURE DE RAPPORTAGE</u>	12
<u>9- PROFIL CONSULTANT.E OU ÉQUIPE D'ÉVALUATION</u>	12
<u>10- CRITÈRES DE SÉLECTION</u>	13
<u>11- DURÉE ET CALENDRIER D'EXÉCUTION</u>	13
<u>12- OFFRE FINANCIÈRE</u>	13
<u>13- DATE DE SOUMISSION</u>	14

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACC	: Adaptation au Changement Climatique
ADEMA	: Ansanm pou yon Demen Miyò an Ayiti
AFD	: Agence Française pour le Développement
DGPC (DPC)	: Direction Générale de la Protection Civile (anciennement Direction de la Protection Civile)
FEESC	: Fonds d'Étude et d'Expertise sur les situations de sortie de crise de l'AFD
GRD	: Gestion des Risques et Désastres
ITECA	: Institut de Technologie et d'Animation
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCDE	: Organisme de Coopération et de Développement Économique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PNGRD	: Plan National de Gestion des Risques et Désastres
R2D2	: Réponses aux Risques pour un Développement Durable
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SNGRD	: Système National de Gestion des Risques et Désastres

1- INTRODUCTION/MISE EN CONTEXTE

2004, 2008, 2010 et 2016 ont été les quatre plus récentes occasions où de vastes opérations de réponses aux catastrophes naturelles ont été menées dans le pays, mobilisant un grand nombre d'acteurs humanitaires dont certains qui travaillaient déjà dans les communautés dans des projets dits de développement. Malheureusement, toutes ces opérations n'ont pas réussi à forger la résilience de la population aux phénomènes naturels. Le séisme du 14 août 2021 dans la Péninsule du Sud est une preuve de la fragilité grandissante de la population haïtienne face aux risques.

L'Agence Française de Développement (AFD) et la Fondation de France avaient financé des ONG intervenant dans la réponse post-séisme crise sur la période 2009-2014. En 2015, les deux institutions ont commandité une évaluation conjointe de leurs financements après le séisme. Le rapport d'évaluation, publié en novembre 2015, a relaté que la proximité de l'épicentre du séisme avec la capitale du pays ayant occasionné des dégâts immenses, a affaibli encore davantage les autorités haïtiennes et leurs capacités de réponse, et rendu très délicate l'articulation de l'aide avec les représentants de l'État. Largement écarté de la gestion des financements débloqués pour répondre à la situation d'urgence, l'État haïtien n'a pas été en mesure de contrôler ni de coordonner l'arrivée de l'aide dans le pays. »¹

D'un autre côté, les opérations de réponse humanitaire n'ont pas été coordonnées de manière efficace car, stipule le rapport, la coordination entre les ONG est traditionnellement difficile. La réaction post-séisme a ravivé les tensions d'une part entre les ONG nationales et les ONG internationales, et d'autre part entre les ONG de développement et les ONG urgentistes. L'évaluation conjointe a fait ressortir que si les ONG de développement ont été réactives suite au séisme, elles sont peu nombreuses à avoir fait évoluer significativement leur positionnement stratégique et institutionnel pour répondre au défi de la multiplication des crises. Bon nombre d'associations haïtiennes sont sorties fragilisées de la période post-séisme. L'étude avait recommandé de repenser en profondeur les modalités de partenariats entre les acteurs de la société civile haïtienne et la société civile française, ainsi que le financement de ces partenariats, pour s'assurer que les interventions en réponse aux crises renforcent davantage les capacités des acteurs locaux.

L'avènement du cyclone Matthew dans la partie Sud du pays et le Nord-Ouest a été encore l'occasion de la 4^{ème} plus importante opération humanitaire du début du 21^{ème} siècle dans le pays. Une deuxième évaluation en temps réel de la réponse post-Matthew, en novembre 2016, dans la logique de la localisation de l'aide, a fait encore apparaître la nécessité d'améliorer l'accès des ONG nationales et locales aux ressources financières et à des soutiens capacitaires. Selon cette évaluation, les bailleurs doivent encourager l'implication des ONG nationales et locales en leur

¹ Répondre aux crises : L'AFD, la Fondation de France et le financement des ONG en Haïti à la suite du séisme. – Novembre 2015,

octroyant directement plus de ressources, en incluant dans les contrats des clauses de soutien capacitaire. L'AFD a donc résolu de s'engager dans cette logique.

2- OBJET DE L'ÉVALUATION

Au terme d'une étude prospective conduite en 2018 par l'Agence Française de Développement (AFD) auprès de quatre organisations de la société civile, et en réponses aux recommandations de l'évaluation conjointe de la réponse aux crises, avec la Fondation de France, un Dispositif pilote dénommé « Réponses aux crises pour un Développement Durable (R2D2) » a été mis en place afin de répondre aux besoins de renforcement de ces organisations en termes de prévention, de préparation et de réponse aux risques de catastrophes et aux aléas climatiques dans leurs zones d'intervention respectives, tout en s'inscrivant dans une perspective de renforcement durable de telles capacités. Ce dispositif s'appuie actuellement sur un Consortium de trois organisations (ADEMA, ITECA et VETERIMED) après le retrait d'une autre, CONCERT-ACTION au début du mois de juillet 2020. La mise en œuvre de ce dispositif pilote sur une période de trois ans vise à renforcer les capacités des OSC membres dans la Gestion des Risques et Désastres, afin de participer à réduire les conséquences des catastrophes naturelles et d'améliorer la réponse aux urgences.

Le projet « Réponses aux Risques pour un Développement Durable (R2D2) » poursuit une logique globale de réduction des risques de catastrophes naturelles, tout en s'accroissant sur l'amélioration de la capacité de réponse aux crises naturelles des OSC. Il permettra d'initier la constitution d'un vivier d'opérateurs locaux, très présents sur le terrain du développement et qui ont commencé à développer des actions en matière de gestion de risques et désastres : ADEMA, ITECA et VETERIMED. Le projet doit permettre de renforcer à la fois les capacités de ces opérateurs (ressources humaines et matérielles, outils méthodologiques), qui vont eux-mêmes contribuer à renforcer leurs partenaires locaux (communautés, autorités locales) dans les zones où ils interviennent en Haïti. En cas de crise, le projet permet à ces acteurs ayant une excellente connaissance des zones affectées d'intervenir rapidement grâce à des moyens déjà disponibles. Cette première réponse pourra être complétée par des ressources complémentaires si l'ampleur de la crise le justifie.

Le projet a donc pour but de contribuer à faire monter en compétences les opérateurs, leur donner les moyens de se préparer et de préparer leurs partenaires aux catastrophes naturelles qui affectent régulièrement Haïti, tout en anticipant sur une ou plusieurs crises éventuelles pour lesquelles des moyens de répondre seront pré-positionnés. Les risques sismiques et cycloniques sont particulièrement ciblés.

Trois objectifs spécifiques, guidant les trois principales composantes de ce projet, sont poursuivis dans le cadre de sa mise en œuvre :

OS1 : Améliorer durablement les capacités des OSC haïtiennes en matière de RRC/ACC/GRD.

OS2 : En cas de catastrophe naturelle, apporter une réponse rapide, locale et pertinente orientée vers le relèvement et le développement des communautés.

OS3 : Assurer la coordination générale du dispositif, harmoniser les activités conduites et capitaliser les expériences et leçons.

Le projet vise les principaux résultats suivants, chacun en lien avec un objectif spécifique :

R1.1 : Renforcement interne des capacités des OSC haïtiennes en matière de GRD/RRC/ACC

R1.2 : Renforcement des acteurs locaux en matière de GRD/RRC/ACC

R2.1 : En cas de crise, évaluation rapide des dégâts et analyse des besoins

R2.2 : Déclenchement du fonds de contingence, et mise en œuvre des projets d'urgence

R3.1 : Coordination interne & Mécanisme de Suivi et Évaluation

R3.2 : Coordination externe & Alimentation du système d'information sur la GRD

Le Fonds de contingence est un mécanisme de financement rapide des petits projets d'urgence en réponse à une catastrophe naturelle, mis en place dans le cadre du Projet R2D2. Sa supervision est assurée par la Cellule de coordination.

3- PORTÉE ET OBJECTIF DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

La première phase du projet R2D2 a été lancée le 1^{er} mai 2019 et devra terminer le 30 avril 2022. En vue de répondre aux besoins de relèvement de la population victime du tremblement de terre du 14 août 2021 dans le Grand Sud, une période d'extension a été accordée à la suite d'un avenant à la Convention de financement entre l'AFD et l'ITECA pour le compte du dispositif. La période d'extension qui ne peut excéder le mois d'avril 2025 se terminera bien avant au rythme actuel d'avancement des activités. Il convient de préciser qu'une seconde phase pourrait éventuellement chevaucher avec la phase d'extension envisagée ; mais elle est conditionnée par le niveau de performance de la mise en œuvre de la première phase. Un suivi adéquat des activités réalisées pendant la période d'extension ainsi que la mesure régulière des indicateurs d'objectifs et de résultats accomplis au regard du cadre logique permettront d'alimenter les réflexions et le processus d'élaboration de la proposition technique et financière pour la seconde phase.

Ainsi, l'ITECA, comme chef de file du consortium et assurant la coordination du projet, en accord avec les autres organisations membres du dispositif, entend engager un.e Consultant.e ou une firme de consultation pour assurer le suivi du projet pendant la période d'extension de la première phase et procéder à l'évaluation finale à la fin de la période.

La mission du/de la consultant.e ou de la firme porte sur une double responsabilité : le suivi du projet pendant la période d'extension et l'évaluation finale de la phase 1.

3.1. Suivi du projet

Il s'agit de procéder, de manière périodique, suivant un plan de suivi établi d'avance avec l'équipe du projet, le suivi des activités dans les différentes zones du projet en vue de pouvoir mesurer et/ou faciliter la mesure des avancées faites dans :

- 1) L'atteinte des objectifs à travers les indicateurs suivants :
 - Existence d'un document de vision et stratégie GRD/ACC pour le dispositif
 - Existence d'un document de Vision et Stratégie GRD/ACC pour chaque OSC membre du Dispositif.
 - Reconnaissance de la part des coordinations techniques départementales et de comités communaux de protection civile des 3 OSC comme acteurs GRD.
 - Nombre d'EIC/CLPC/CCPC constitués ou réactivés et reconnus par le SNGRD comme étant fonctionnels.
 - Proportion des bénéficiaires des actions d'urgence des OSC qui sont satisfaits et évaluation de la réponse apportée comme rapide, pertinente et efficace
 - Nombre d'OSC dotées d'un plan de réduction de risques de catastrophes efficace en matière de GRD/ACC
 - Nombre d'acteurs de la société civile locale (OCB, leaders communautaires, autorités locales) impliqués dans les structures de la PC mobilisés par le consortium dans les plans locaux de GRD
 - Nombre d'OSC de l'initiative R2D2 activement impliquées dans l'évaluation des dégâts et la réponse immédiate aux catastrophes sous l'égide de la DGPC
 - Amélioration significative des connaissances et attitudes des communautés pour se relever et pour restaurer des conditions minimales de développement
 - Documentation et capitalisation par la Cellule R2D2 des leçons apprises des procédures d'intervention, des actions de prévention, d'urgence et des ressources mobilisées.
- 2) L'atteinte des résultats escomptés comme suivent :
 - % et nombre des autorités locales (CASEC, Mairie) et des membres d'OCB formées aux mécanismes GRD/ACC ;
 - Nombre de Plans communautaires de réduction de risques élaborés ;
 - Nombre d'Actions (micro-projets) de mitigation réalisées par le dispositif ;
 - Nombre et % du personnel programme formé aux outils d'Évaluation Rapide des Dégâts et Analyse de Besoins (EDAB) ;
 - Nombre de rapports d'évaluation auxquels une OSC a participé au côté des structures de protection civile ;
 - Nombre de Projets d'urgence réalisés conformes aux procédures d'urgence.
 - Existence d'un Plan de suivi – Évaluation
 - Existence d'un document de planification annuelle du dispositif
 - Capitalisation de l'expérience réalisée

- Nombre de rencontres impliquant plusieurs acteurs GRD auxquelles les membres du Dispositif ont pris part.
- Nombre de rencontres du SNGRD au niveau national et/ou départemental auxquelles les membres du dispositif ont participé.

En plus du suivi régulier des activités, le consultant devra faciliter et alimenter les réflexions au niveau du consortium pouvant permettre de dégager des pistes d'actions/d'activités et orienter concrètement la deuxième phase du programme R2D2. Ces discussions pourront porter sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure le financement d'une deuxième phase à ce projet s'avère nécessaire et utile pour en consolider les résultats atteints, voire les étendre à d'autres OSC/zones ?
- Quelles devraient être les modalités de financement, de pilotage et de mise en œuvre de cette éventuelle deuxième phase et, notamment, quelles devraient être les modifications à apporter par rapport au projet actuel ?
- Quel devrait être le mécanisme de suivi-évaluation le mieux approprié pour la continuité des actions dans la perspective de cette seconde phase ?

3.2. L'évaluation finale de la première phase du projet

L'objectif de cette évaluation est de mesurer, en se basant sur cinq critères d'OCDE, la pertinence, la cohérence (interne et externe), l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions réalisées. Il s'agit, en fait, de :

- Évaluer la pertinence du projet par rapport aux besoins réels des OSC, au besoin de renforcement du SNGRD et à la vision de l'AFD.
- Apprécier la cohérence des axes du projet avec la politique du gouvernement en matière de GRD et la cohérence du mécanisme de coordination et de gouvernance avec les objectifs visés.
- Mesurer le degré d'efficacité de la mise en œuvre par rapport aux résultats escomptés et aux objectifs visés.
- Évaluer le niveau d'efficience de la stratégie de mise en œuvre du projet (mécanisme de coordination, mobilisation des ressources humaines et matérielles, efficacité-coût)
- Évaluer le mécanisme de suivi évaluation mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du projet et proposer un plan de suivi qui répond mieux aux attentes des partenaires et permettra de mesurer au fur et à mesure les indicateurs de résultats.
- Mesurer à quel degré les activités réalisées contribueront à un renforcement effectif durable des capacités des OSC et du SNGRD.

Faire ressortir les leçons apprises de la première phase en vue d'éviter les erreurs commises et capitaliser sur les bonnes pratiques pour une meilleure conception et implémentation de la phase 2.

3.2.1. Quelques questions pouvant guider l'évaluation

Le Consultant ou l'équipe chargée de l'évaluation pourra se baser sur cet ensemble non exhaustif de questions pertinentes qui puissent guider les réflexions, en fonction des critères retenus.

Pertinence

Dans quelle mesure les études préalables au projet (étude de faisabilité, diagnostics institutionnels, etc.) étaient-elles de qualité et suffisantes pour assurer la pertinence des finalités du projet ? En quoi ces études ont-elles été adéquatement utilisées afin de définir des modalités de pilotage et de mise en œuvre du projet pertinentes par rapport aux capacités des OSC et au contexte Haïtien ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il été élaboré de manière participative avec les OSC partenaires et répond-il aux besoins prioritaires de ces OSC et des populations des régions ciblées ? Ces besoins et les objectifs fixés par le projet pour y répondre sont-ils toujours pertinents aujourd'hui compte tenu des évolutions du contexte dans lequel il intervient ?

Cohérence interne

Dans quelle mesure la structure de gouvernance du projet (comité de pilotage, plateforme technique GRD, mécanisme de gestion et de suivi-évaluation...) permet-elle des prises de décision et une mise en œuvre efficiente et efficace des activités, passant notamment par une bonne coordination entre les OSC parties prenantes ?

Dans quelle mesure les ressources (humaines, logistiques, financières, etc.) dédiées au projet sont-elles cohérentes par rapport à l'ampleur des objectifs fixés, aux capacités des acteurs du projet et aux contraintes liées au contexte fragile d'intervention ? Particulièrement en quoi l'assistance technique fournie par le projet est-elle adaptée ?

Cohérence externe

Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il en cohérence avec la politique du Gouvernement en matière de gestion des risques et des désastres et d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'en adéquation avec son cadre opérationnel (SNGRD) ?

En quoi le projet permet-il une meilleure coordination entre les OSC locales du projet et les autres acteurs impliqués dans la gestion et la prévention des catastrophes naturelles (collectivités territoriales, services décentralisés de l'Etat, les autres ONG, etc.) ?

Efficacité

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs spécifiques qui lui ont été fixés, à savoir :

- Améliorer durablement les capacités des OSC haïtiennes en matière de RRC/ACC/GRD.
- En cas de catastrophe naturelle, apporter une réponse rapide, locale et pertinente orientée vers le relèvement et le développement des communautés.

- Assurer la coordination générale du dispositif, harmoniser les activités conduites et capitaliser les expériences et leçons.

Quelles leçons tirer des activités mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs et qu'est-ce qui manquait au projet pour atteindre les résultats attendus ?

Étant donné que la crise sanitaire due au COVID rentre dans le périmètre des crises auxquelles le projet peut répondre, dans quelle mesure a-t-il été en mesure de contribuer à la réponse à cette crise ?

Dans quelle mesure, par ce projet innovant, l'AFD a su faire évoluer son positionnement stratégique et institutionnel pour répondre au défi de la multiplication des crises en Haïti et ainsi suivre les recommandations de l'étude conjointe menée en 2015 avec la Fondation de France sur la réponse au séisme de 2010 ?

Efficiences

Dans quelle mesure les activités ont été conduites en optimisant les ressources disponibles (humaines, financières, temps) et quel jugement évaluatif porter sur le rapport qualité/prix des équipements et matériels délivrés par le projet ?

Dans quelle mesure les retards pris dans la mise en œuvre des activités et qui sont liés aux troubles sociopolitiques, puis au COVID, auraient-ils pu être limités ?

Dans quelle mesure les retards indépendants de l'environnement sociopolitique, de la crise sanitaire et des urgences dues aux catastrophes pourraient-ils être réduits ?

Durabilité

En quoi les activités de renforcement de capacités internes des OSC permettront-elles à moyen et long terme de jouer pleinement leur rôle de contribution à la préparation et à la réponse aux urgences liées aux risques naturels ?

Dans quelle mesure l'appui des OSC aux structures locales, communales et départementales de protection civile permettra-t-elle à ces structures de remplir pleinement leur rôle de protection de la population ?

En quoi les activités de mitigation réalisées dans les communautés cibles contribuent-elles durablement à la réduction des risques de catastrophes dans ces communautés ?

4- RÉSULTATS ATTENDUS

La mission de suivi et d'évaluation doit être assortie des résultats suivants :

- Un suivi régulier des activités du projet est fait sur une base mensuelle et permet de mesurer les réalisations faites ainsi que les résultats et objectifs atteints au fur et à mesure.

- Un appui à l'élaboration de la deuxième phase de programme, notamment en fournissant les données sur les résultats atteints et les pistes d'actions et d'orientation issues des réflexions entre les partenaires du Dispositif.
- Une analyse, à la fin de la période d'extension, de la performance du projet en termes de pertinence, cohérence, d'efficacité de mise en œuvre, d'efficience des stratégies et mécanismes et de durabilité des actions accomplies, et qui porte sur :
 - Le degré d'atteinte des résultats escomptés et de satisfaction des objectifs visés
 - Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux la mise en œuvre du projet ;
 - Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du projet ;
 - Une analyse des stratégies, de la gouvernance du projet et des mécanismes de coordination interne et externe ;
- L'identification et la documentation des enseignements qui résultent du processus de mise en œuvre en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- Des recommandations claires pour une meilleure implémentation de la seconde phase, y compris un mécanisme de suivi-évaluation adapté au contexte et assorti d'un plan d'application.

5- PILOTAGE DE L'ÉVALUATION

La mission de suivi-évaluation est commanditée par l'ITECA, agissant comme chef de file des OSC membres du consortium du projet. L'ITECA assurera le pilotage de cette mission, notamment:

- Le suivi administratif : la procédure d'appel d'offres, la sélection du/du Consultant, l'attribution du marché et la signature du contrat avec le consultant ;
- La validation des travaux réalisés par le Consultant ou la firme et, notamment, des livrables.

La Cellule de coordination s'occupera de la question administrative, tandis que la Direction exécutive de l'ITECA appréciera les travaux réalisés par le consultant et participera à la revue et au commentaire des différents livrables, en particulier pour les activités de suivi.

Le rapport d'évaluation finale de la phase 1 devra être validé par le Comité de Pilotage.

6- LES LIVRABLES DE L'ÉVALUATION

Les produits attendus de la mission confiée :

Pour le suivi du projet :

- Un plan de suivi
- Un rapport de visite de suivi de terrain chaque mois
- Un rapport trimestriel de suivi
- Une mise à jour trimestrielle du tableau de suivi des réalisations

Pour l'évaluation finale :

- ✓ Un rapport de démarrage à présenter avant la phase de collecte des données primaires. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur de la mission qui lui est confiée, le référentiel d'évaluation (comprenant des questions évaluatives précisées, les critères de jugements pour répondre à ces questions, les indicateurs et sources/méthodes mobilisées), la méthodologie évaluative qui sera utilisée et qui pourra comporter des méthodes quantitatives et qualitatives, un plan détaillé du processus de collecte et d'analyse des informations jusqu'au rapportage.
- ✓ Une restitution des trouvailles de l'évaluation aux différentes entités impliquées.
- ✓ Un rapport provisoire de l'évaluation qui tient compte des résultats recherchés dans le processus.
- ✓ Un plan de suivi-évaluation pour la période d'extension de la phase 1 et pour la phase 2 à venir.
- ✓ Un rapport final qui prend en compte les commentaires et suggestions d'amélioration du rapport préliminaire.

7- MÉTHODOLOGIE À TITRE INDICATIF

La méthodologie de réalisation de la mission doit être totalement inclusive, qu'il s'agisse du suivi régulier ou de l'évaluation finale.

Pour le suivi régulier, le consultant devra au moins élaborer un plan de suivi qui comprend une visite de terrain par mois, laquelle visite sera planifiée avec les référents GRD des OSC. Il s'agira de :

- observer et apprécier la qualité des activités développées ;
- discuter avec les équipes de terrain pour s'informer des difficultés et des leçons apprises ;
- rencontrer les acteurs locaux de la protection civile ;
- établir la documentation nécessaire relative aux acquis du projet.

Pour l'évaluation finale, plusieurs phases peuvent être envisagées, telles que :

- 1) Une phase de documentation (consultations des documents du projet et d'autres publications) et d'entretiens de cadrage permettant à l'évaluateur de mieux fixer son cadre d'analyse ;
- 2) Une phase de collecte des données primaires à l'aide d'interview semi-structurées, de discussion en groupes, ou de toute autre méthode que le(s) consultant(s) trouvera.ront adaptées pour répondre aux questions évaluatives ;
- 3) Une phase d'analyse, d'interprétation des données et de rapportage.

Les personnes et entités impliquées dans l'évaluation finale doivent être au moins, sans se limiter à :

- Les Directeurs exécutifs de chaque OSC membre du Dispositif
- Les membres de la Cellule de Coordination
- Le Représentant de la DGPC au Comité de pilotage
- Les équipes de projet au niveau de chaque OSC (Référént GRD, animateur de terrain, comptable) et l'équipe technique de CARITAS comme prestataire de services.
- Les Coordinations techniques départementales de la Protection Civile (Nord/Nord-Est, Sud, Centre, Nord-Ouest, Artibonite)
- Des comités communaux ou locaux de protection civile
- L'Agence Française de Développement (Bureau Haïti)

Cette méthodologie est indicative. Le Consultant ou la firme de consultation devra présenter et justifier sa propre méthodologie pour atteindre les résultats espérés.

8- STRUCTURE DE RAPPORTAGE

Deux types de rapport sont concernés. Le rapport de suivi et le rapport d'évaluation.

Le rapport de suivi présente le contexte, les objectifs, les résultats escomptés, l'activité de suivi réalisée, les conclusions et recommandations. Il est accompagné du compte-rendu de la (des) visite(s) de terrain.

Le rapport d'évaluation d'environ 30 à 40 pages (annexes comprises), doit prendre en compte les éléments de contenu suivants :

- Un résumé exécutif
- Une mise en contexte et un récit descriptif des grandes étapes et événements marquants du projet
- Une description complète de la méthodologie utilisée
- Les principaux résultats de l'évaluation par questions évaluatives et critères
- Les conclusions et leçons apprises
- Les principales recommandations incluant des pistes d'actions et d'orientations pour une éventuelle nouvelle phase.
- Les annexes

9- PROFIL DU/DE LA CONSULTANT.E OU DE L'ÉQUIPE DE CONSULTATION

Le/LA CONSULTANT.E ou l'équipe d'évaluation doit démontrer les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou dans n'importe quelle autre discipline connexe

- Au moins cinq ans d'expérience dans la conduite de diagnostic, d'évaluation à mi-parcours ou d'évaluation finale de projet.
- Être familier avec les méthodes d'évaluation participatives (animation de focus group, d'atelier de réflexion prospective)
- Avoir des expériences professionnelles récentes en matière de gestion des risques et désastres (conduite d'étude de faisabilité, d'évaluation, pratique opérationnelle, etc.)
- Être familier avec le système national de gestion des risques et désastres en Haïti
- Être disponible à se déplacer dans des zones d'accès difficile (routes cahoteuses et montagneuses, routes boueuses, etc.)
- Maîtriser le français et le créole.

10- CRITÈRES DE SÉLECTION DU/DE LA CONSULTANT.E OU DE LA FIRME DE CONSULTATION

La meilleure offre sera sélectionnée en fonction des critères suivants :

- La compréhension du mandat ;
- La démarche méthodologique proposée ;
- Les qualifications, expériences et compétences techniques des membres de l'équipe ;
- La connaissance et l'expérience de travail dans la gestion des risques et désastres ou l'adaptation au changement climatique ;
- Les coûts et niveau de détails du budget (devis à présenter conformément au modèle joint en annexe);
- Le chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

La proposition technique comptera pour 80% et l'offre financière pour 20% dans le processus d'analyse des dossiers.

11- DURÉE ET CALENDRIER D'EXÉCUTION

La période d'extension durera au moins neuf mois à partir du 30 avril 2022. Le suivi devra couvrir au moins cette période. Pour l'évaluation, la durée estimée est d'environ 12 semaines calendaires. Le consultant évaluera le travail effectif à réaliser pendant cette durée, mais ne devra pas dépasser 30 jours comme charge imputée au projet.

12- OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière devra se présenter sous la forme du tableau indiqué ci-dessous. Elle fait état :

- Des voyages vers et en provenance d'Haïti, pour les soumissionnaires étrangers, les justificatifs doivent être soumis au commanditaire ;
- Des honoraires ou salaires journaliers chargés au projet pour la durée effective de travail (tenant compte que les coûts pour le suivi ne devront pas dépasser cinq jours par mois);

- Des coûts de déplacements à l'intérieur du pays (de Port-au-Prince vers les zones de province), nécessitant des billets d'avions et ou la location d'un véhicule tout terrain ; ces coûts doivent être justifiés;
- Des frais d'hébergement et de nourriture par jour prévu pour la phase de collecte de données sur le terrain pour l'évaluation finale;
- D'autres coûts forfaitaires pour les impressions, les copies, la papeterie.

Intitulé de l'étude : Suivi-Évaluation externe (phase 1) du projet de Réponses aux Risques pour un Développement Durable (R2D2)

Intitulé de la dépense	Nombre d'unité	Coût Unitaire (\$)	Coût Total (TTC) (\$)
Vols internationaux (<i>Sur justificatif et remise des cartes d'embarquement</i>)			
- Vols deà			
Honoraires de consultation (<i>En forfait jour sans justificatif</i>)			
- Consultant 1 (jour de travail)			
- Consultant 2 (jour de travail)			
- Consultant.....			
Déplacements intérieurs (<i>à justifier avec facture</i>)			
Location de véhicule (nombre de jours)			
Billet d'avions (de... À			
Hébergement-nourriture sur le terrain (<i>coût forfaitaire – unité en jours</i>)			
- Consultant 1			
- Consultant 2			
Autres coûts (documentation, reprographie, communications...) (<i>Coûts forfaitaires</i>)			
-			
-			
Montant Total TTC (toute taxe comprise):			

Les modalités de paiement du contrat sont de trois versements :

- **50%** après **signature** du contrat de consultation
- **30%** après **soumission** et **validation** du rapport provisoire
- **20%** après **validation** du rapport final

13- Date de soumission des offres

Les offres doivent être soumises au plus tard le 30 avril 2022, exclusivement par courriel aux adresses électroniques suivantes : iteca25lane@yahoo.fr et dispositifgrd.coordination@gmail.com.